

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Chantal BOUCHER, directeur des Grands Projets fiduciaires (DGPF) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian DELHOMME, adjoint au directeur de la DGPF, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DGPF.

Mme Chantal BOUCHER et M. Christian DELHOMME peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DGPF.

Fait à Paris, le 20 janvier 2012

Henri JULLIEN